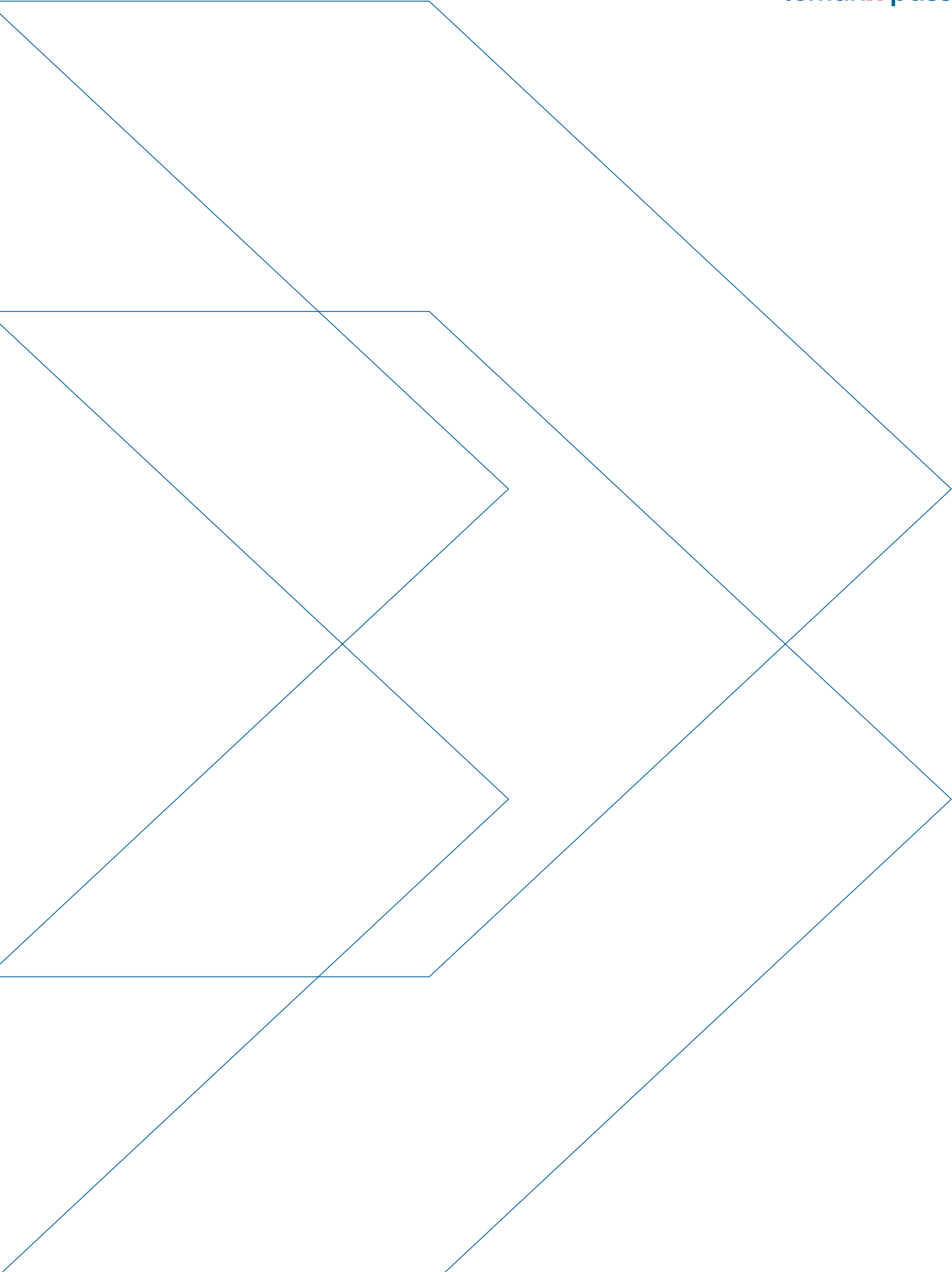


2024

RAPPORT DE GESTION

léman»pass

nos voyages sans frontière



Sommaire

1.	Le mot du Responsable opérationnel	4
2.	Organisation	5
	Conseil stratégique (CoStrat)	6
	Comité de direction (CoDir)	7
	Comité opérationnel (CoOp)	8
	Groupe de Travail Communication (GT COM)	9
3.	Les activités de Léman Pass	10
	Rétrospective des projets 2024	11
	Actions de communication	13
4.	Recettes 2024 des titres de transports Léman Pass	16
	Recettes par famille d'article	16
	Recettes par article	17
	Recettes par catégorie de client	18
	Recettes par vendeur	19
	Recettes par combinaison	20
	Recettes par période de livraison	21
	Recettes par tarif applicable	22
5.	Rapport d'audit et décompte Léman Pass 2024	24



1. Le mot du Responsable opérationnel



L'année 2024 a marqué la cinquième année d'existence de la communauté tarifaire Léman Pass, qui regroupe 17 opérateurs de transports de la région franco-genevoise. Une fois de plus, les recettes enregistrées pendant l'année sont réjouissantes. Elles sont passées de CHF 34'316'379 en 2023 à CHF 36'473'490 cette année, soit une augmentation de 6.29 %.

Plusieurs projets ont été menés à bien en 2024. L'un des plus sensibles a été l'implémentation de la solution REPLEX, dont l'objectif principal est de ventiler les recettes perçues par la communauté tarifaire entre l'ensemble des opérateurs de la région. Une migration réussie, qui bénéficie de surcroît d'un nouveau système d'authentification renforcé des accès à REPLEX.

En fin d'année, le taux de change de référence, utilisé pour calculer les tarifs des titres de transport, a été mis à jour pour prendre en compte les fluctuations du taux de change entre l'euro et le franc suisse, en passant de 0.98 à 0.97. Ce taux est adapté

de manière automatique et dynamique au moins une fois par année, en fonction de critères définis et validés par les opérateurs.

En mars 2024, l'Etat de Genève a annoncé la prise en charge intégrale des abonnements unireso pour les jeunes et une réduction de 50% pour les bénéficiaires AVS/AI (seniors/situation d'handicap). Cette mesure, avec une entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2025, a nécessité un travail important des partenaires, dont Léman Pass, en raison de son impact tarifaire. Bien que ciblant unireso, elle s'étend aussi aux abonnements Léman Pass remplissant les critères d'éligibilité.

Fort du succès rencontré en 2023, l'équipe de communication a renouvelé la campagne de sensibilisation à Léman Pass. Son objectif est d'informer les clients qu'ils peuvent voyager en transports publics entre la Suisse et la France avec un seul titre de transport, facilitant ainsi leurs déplacements transfrontaliers.

En complément, le Guide Léman Pass a été quelque peu amélioré, afin de le rendre encore plus pratique et utile. Des actions ont été réalisées en partenariat avec Lémanis, afin de communiquer sur la durée du trajet et les tarifs des titres de transport de la communauté tarifaire lors de plusieurs événements qui se sont déroulés au premier semestre de l'année.

Je remercie les 17 opérateurs de leur confiance et de leur investissement tout au long de l'année, ainsi que l'équipe de la communauté tarifaire pour le travail effectué, qui permet de consolider l'attractivité et la connaissance de l'offre tarifaire Léman Pass auprès de la population franco-genevoise.

Rémy Burri
Responsable opérationnel



2.

Organisation

Depuis le lancement de la communauté tarifaire Léman Pass fin 2019, tous les partenaires membres siègent au sein des comités, lieux d'échanges et de décisions, visant l'actualité de la communauté tarifaire. Leur action porte sur:

- le développement de l'attractivité des transports publics transfrontaliers;
- l'encouragement de la multimodalité en permettant aux passagers de voyager avec un seul titre de transport par trajet;
- la simplification de l'acquisition de ces titres de transport;
- l'optimisation des recettes de ventes de titres de transport, le renforcement de l'interopérabilité en veillant à ce que les opérateurs adhèrent à un tarif commun et forment une communauté tarifaire organisée permettant une collaboration fructueuse.

Ce travail s'effectue durant des séances qui se déroulent tout au long de l'année.

Conseil stratégique (CoStrat)

Le Conseil stratégique est l'organe suprême en charge de l'exécution, du développement et du contrôle de la Convention fondatrice de Léman Pass conclue entre les Autorités Organisatrices et les Opérateurs.

Il est composé d'un représentant et d'un suppléant par Partie. Chaque membre bénéficie d'une voix. L'accord des Parties permanentes (en gras dans le tableau) est

indispensable aux décisions. La présidence est tournante tous les deux ans entre l'Office cantonal des transports du Canton de Genève et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les décisions prises par le Conseil stratégique interviennent sous réserve de leur validation par les instances supérieures de chaque Partie. L'Office fédéral des transports participe avec une voix consultative.

NOM Prénom	Institution	Fonction	Qualité
FAVRE David	OCT	Président	Autorité organisatrice
LAURENT Olivier	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Membre	Autorité organisatrice
DOUBLET Gabriel	Annemasse Agglo	Membre	Autorité organisatrice
DEFALQUE Marc	tpg	Membre	Opérateur
FATTEBERT David	CFF	Membre	Opérateur
DEVAUX Olivier	SNCF	Membre	Opérateur
CANAC Virginie	Annecy Agglo	Membre	Autorité organisatrice
DEDAMI Valentin	Thonon Agglo	Membre	Autorité organisatrice
MIGNOT Jean-Louis	CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance	Membre	Autorité organisatrice
BOUCHET Julien	CC-genevois	Membre	Autorité organisatrice
BOUCHET Julien	GLCT	Membre	Autorité organisatrice
BOEHLER Antoine	MG SA	Membre	Opérateur
LAURENT Emmanuel	TPN	Membre	Opérateur
LE FAUCONNIER Amélie (jusqu'au 15 mai)	TP2A	Membre	Opérateur
LAMPIN Sébastien (dès le 1 ^{er} mai)	TP2A	Membre	Opérateur
DIETRICH Nelly	SAT à Annemasse et Cluse	Membre	Opérateur
DURAND Paul-Henri	Régie départementale des transports de l'Ain	Membre	Opérateur
BABE Christophe (jusqu'au 31 juillet)	SIBRA	Membre	Opérateur
LACHKAR Abderrahman (dès août)	SIBRA	Membre	Opérateur
FRANÇOIS Alexandre	PEVA MOBILITES	Membre	Opérateur
LE GOUSSE Julien	RDB Thonon	Membre	Opérateur
DIETRICH Nelly	SAAT du Chablais et du Faucigny Thonon	Membre	Opérateur
ALBAN Ludovic	Cars Philibert	Membre	Opérateur
VERMILLARD Ferdinand	ALPBUS	Membre	Opérateur
JACQUET Julien	Autocars Jacquet	Membre	Opérateur
RUDYK Benoît	Transdev Bassin Annecien	Membre	Opérateur
DARDENNE Éric	GEM'BUS	Membre	Opérateur
BURRI Rémy	GCT	Participant	Organe de gestion
MULLER Aline	Office fédéral des transports	Participante	Voix consultative
FLEURY Mathieu	Lémanis	Participant	Voix consultative



Comité de direction (CoDir)

Le Comité de direction est l'organisme de conduite de la Communauté tarifaire Léman Pass. Il est constitué d'un représentant et d'un suppléant désignés par chacune des Parties liées par la Convention et choisis parmi leurs membres.

Le Comité de direction est composé de représentants de Parties permanentes (en gras dans le tableau) dont l'accord est indispensable aux décisions: l'Etat de

Genève, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Annemasse-Les-Voirons Agglomération, les CFF, SNCF Mobilités et les tpg.

Les autres Parties sont dites non-permanentes et siègent au Comité de direction à leur discrétion. Chaque Partie dispose d'une voix. La Présidence est tournante chaque deux ans entre l'Office cantonal des transports du Canton de Genève et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

NOM Prénom	Institution	Fonction	Qualité
PAVAGEAU Benoît (jusqu'au 30 sept.)	OCT	Président	Autorité organisatrice
DE BEAUFORT Emmanuelle (dès le 1^{er} oct.)	OCT	Présidente	Autorité organisatrice
LAURENT Olivier	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Membre	Autorité organisatrice
CRASTES Pierre-Jean (jusqu'au 18 sept.)	Annemasse Agglo	Membre	Autorité organisatrice
BERNARDON Nicolas	tpg	Membre	Opérateur
IKOMA Junior	CFF	Membre	Opérateur
BELLOT Laurence	SNCF	Membre	Opérateur
CAILLIAU-DUBARD Pierre	Annecy Agglo	Membre	Autorité organisatrice
DEDAMI Valentin	Thonon Agglo	Membre	Autorité organisatrice
MIGNOT Jean-Louis	CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance	Membre	Autorité organisatrice
BOUCHET Julien	CC du genevois	Membre	Autorité organisatrice
BOUCHET Julien	GLCT	Membre	Autorité organisatrice
BOEHLER Antoine	MG SA	Membre	Opérateur
LAURENT Emmanuel	TPN	Membre	Opérateur
LE FAUCONNIER Amélie (jusqu'au 15 mai)	TP2A	Membre	Opérateur
LAMPIN Sébastien (dès le 1 ^{er} mai)	TP2A	Membre	Opérateur
DIETRICH Nelly	SAT à Annemasse et Cluses	Membre	Opérateur
DURAND Paul-Henri	Régie départementale des transports de l'Ain	Membre	Opérateur
BABE Christophe (jusqu'au 31 juillet)	SIBRA	Membre	Opérateur
LACHKAR Abderrahman (dès août)	SIBRA	Membre	Opérateur
FRANÇOIS Alexandre	PEVA MOBILITES	Membre	Opérateur
LE GOUSSE Julien	RDB Thonon	Membre	Opérateur
DIETRICH Nelly	SAAT du Chablais et du Faucigny Thonon	Membre	Opérateur
ALBAN Ludovic	Cars Philibert	Membre	Opérateur
VERMILLARD Ferdinand	ALPBUS	Membre	Opérateur
BELOUET Julie	Autocars Jacquet	Membre	Opérateur
RUDYK Benoît	Transdev Bassin Annecien	Membre	Opérateur
DARDENNE Éric	GEM'BUS	Membre	Opérateur
BURRI Rémy	GCT	Participant	Organe de gestion
MULLER Aline	Office fédéral des transports	Participante	Voix consultative
FLEURY Matthieu	Lémanis	Participant	Voix consultative



Comité opérationnel (CoOp)

Le Comité opérationnel est responsable de la gestion courante de la Communauté tarifaire afin de satisfaire aux besoins des clients et répondre aux évolutions du marché.

Il se réunit une fois par mois pour répondre efficacement aux exigences opérationnelles des opérateurs, aux missions données par les Comités supérieurs et pour se prononcer sur toute question relevant de la Convention.

Pour garantir la gestion quotidienne de Léman Pass, le Comité stratégique mandate un Organe de gestion sur la base d'un cahier des charges. Le Comité opérationnel est généralement saisi de dossiers préparés par cet Organe de gestion, mais il peut également

s'auto-saisir ou être saisi par une Partie pour une question relevant de la Convention.

Le Comité opérationnel se compose de membres permanents (en gras dans le tableau), dont l'accord est indispensable aux décisions. Les autres Parties siègent à leur discrétion. Chaque Partie dispose d'une voix. Le Comité opérationnel est présidé par le Responsable opérationnel de l'Organe de gestion.

Les services des Autorités organisatrices sont associés lorsqu'ils sont amenés à préparer des décisions relevant du domaine de compétences du Conseil stratégique ou du Comité de direction.

NOM Prénom	Institution	Fonction	Qualité
BURRI Rémy	GCT	Président	Organe de gestion
KONZOLA Stéphane (jusqu'au 29 fév.)	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Membre	Gestionnaire Plateforme
NEUROHR Quentin (dès le 1 ^{er} mars)	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Membre	Gestionnaire Plateforme
MAISON Leslie	tpg	Membre	Opérateur
IKOMA Junior	CFF	Membre	Opérateur
BENETIER Marlène	SNCF	Membre	Opérateur
LE FAUCONNIER Amélie (jusqu'au 15 mai)	TP2A	Membre	Opérateur
LAMPIN Sébastien (dès le 1 ^{er} mai)	TP2A	Membre	Opérateur
GESSLER Yann (jusqu'au 31 mars)	TPN	Membre	Opérateur
KLEIN Yannick (du 1 ^{er} avril au 31 mai)	TPN	Membre	Opérateur
SCHMUTZ Manon (dès le 1 ^{er} juin)	TPN	Membre	Opérateur
BOUILLIE Yolaine	MG SA	Membre	Opérateur
DIETRICH Nelly	SAT à Annemasse et Cluse	Membre	Opérateur
DURAND Paul-Henri	Régie départementale des transports de l'Ain	Membre	Opérateur
BABE Christophe (jusqu'au 31 juillet)	SIBRA	Membre	Opérateur
LACHKAR Abderrahman (dès août)	SIBRA	Membre	Opérateur
BEGAIN Sylvie	PEVA MOBILITES	Membre	Opérateur
LE GOUSSE Julien	RDB Thonon	Membre	Opérateur
DIETRICH Nelly	SAAT du Chablais et du Faucigny Thonon	Membre	Opérateur
ALBAN Ludovic	Cars Philibert	Membre	Opérateur
LAPORTE Hanta	ALPBUS	Membre	Opérateur
RUDYK Benoît	Transdev Bassin Annecien	Membre	Opérateur
BELOUET Julie	Autocars Jacquet	Membre	Opérateur
DARDENNE Éric	GEM'BUS	Membre	Opérateur
LE BIHAN Suzanne	OCT	Voix consultative	Autorité organisatrice
DORGLAS Murielle (dès le 1 ^{er} juin)	GLCT	Voix consultative	Autorité organisatrice



Groupe de Travail Communication (GT COM)

Le Groupe de Travail communication a pour mission de définir une stratégie de communication à cinq ans, validée par le Conseil stratégique, et mise en œuvre annuellement sous le contrôle du Comité de direction et selon un budget préalablement défini.

Il lui revient de déterminer quelles actions de communication sont les plus adaptées face aux attentes particulières des publics spécifiques. Les membres de ce groupe de travail sont constitués de représentants des Autorités organisatrices et des Opérateurs.

NOM Prénom	Institution	Fonction	Qualité
LÉGER Sylvie (jusqu'au 30 avril)	GCT	Présidente	Organe de gestion
OLIVIER Valérie (dès le 1 ^{er} février)	GCT	Présidente	Organe de gestion
DESHUSSES Sébastien	OCT	Membre	Autorité organisatrice
JOURDAN Mégane	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Membre	Autorité organisatrice
NEUROHR Quentin (dès le 1 ^{er} mars)	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Membre	Autorité organisatrice
DELOCHE Adeline	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Membre	Autorité organisatrice
BORREDON Jean-Marc	Annemasse Agglo	Membre	Autorité organisatrice
DEDAMI Valentin	Thonon Agglo	Membre	Autorité organisatrice
JANDIN Orane	CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance	Membre	Autorité organisatrice
CAILLAU-DUBARD Pierre	Annecy Agglo	Membre	Autorité organisatrice
DORGLAS Murielle	GLCT	Membre	Autorité organisatrice
FUCILE Sandrine	GLCT	Membre	Autorité organisatrice
DURAND Paul-Henri	Régie départementale des transports de l'Ain	Membre	Autorité organisatrice
CHENON Sandrine (jusqu'au 30 avril)	CC-genevois	Membre	Autorité organisatrice
CATHERIN Cécile (dès le 5 février)	CC-genevois	Membre	Autorité organisatrice
JAKOB Patrick	CFF	Membre	Opérateur
SHULEPOV BUCHER Jenoe	tpg	Membre	Opérateur
BOUILLIE Yolaine	MG SA	Membre	Opérateur
MULLER Antoine (jusqu'au 31 mai)	TPN	Membre	Opérateur
SCHMUTZ Manon (dès le 1 ^{er} juin)	TPN	Membre	Opérateur
RICHARDOT Alexandre	SNCF	Membre	Opérateur
PETERS Anthony (jusqu'au 31 août)	SNCF	Membre	Opérateur
PLUQUET Laetitia (dès le 1 ^{er} septembre)	SNCF	Membre	Opérateur
GOULET Céline	TP2A	Membre	Opérateur
LE FAUCONNIER Amélie (jusqu'au 15 mai)	TP2A	Membre	Opérateur
LAMPIN Sébastien (dès le 1 ^{er} mai)	TP2A	Membre	Opérateur
FRIZZERA Sabine	SIBRA	Membre	Opérateur
BEGAIN Sylvie	PEVA MOBILITES	Membre	Opérateur
PLAY Amélie	Transdev Bassin Annecien	Membre	Opérateur
LAPORTE Hanta	ALPBUS	Membre	Opérateur
GUILI Guillaume	RDB Thonon	Membre	Opérateur
DARDENNE Éric	GEM'BUS	Membre	Opérateur
BOCQUET Myriam	Lémanis	Participante	Opérateur

3.

Les activités de Léman Pass

10

La communauté tarifaire Léman Pass, créée en 2019, continue de développer l'offre tarifaire des transports publics de la région franco-genevoise. Les 17 opérateurs (4 suisses et 13 français) se coordonnent pour proposer des solutions de mobilité transfrontalière à des tarifs attractifs, dans le but d'assurer un transfert modal efficient.

Outre la mise à disposition d'un assortiment de titres de transport adapté aux besoins des clients, le réseau doit assurer une parfaite répartition des recettes entre les opérateurs. Cette tâche, essentielle à son fonctionnement, relève de la Chambre de répartition. L'année 2024 a été l'occasion de renforcer l'accès et la fiabilité des données des opérateurs fédérés au sein de la communauté tarifaire. La Chambre de répartition a pour missions :

- D'établir le décompte et la répartition mensuelle et annuelle des recettes des partenaires.
- D'enregistrer les ventes des partenaires.
- De contrôler la complétude et la plausibilité des données de ventes des partenaires.
- De demander, le cas échéant, une mise à jour ou des corrections des données des ventes.
- De calculer la répartition des recettes primaires (entre les entités qui participent au prix) et secondaires au sein des différentes zones ou périmètre multimodal composé de plusieurs offres nécessitant une clé de répartition secondaire pour répartir les recettes entre opérateurs. Une communauté tarifaire (unireso), une zone multimodale ou un parcours (Tronçon Annemasse-PK frontière) sont des périmètres multimodaux.
- De calculer, le cas échéant, la répartition secondaire (dans les zones ou entre les parcours).
- D'établir des décomptes avec toutes les informations financières et de trafic (voyages et voyageurs-kilomètres) nécessaires.
- D'élaborer le commissionnement des ventes.
- De calculer des commissions de distribution sur la base des ventes de chaque partenaire et des taux fixés.
- De calculer la prise en charge financière de la commission de distribution sur la base des recettes réparties à chaque partenaire.
- D'établir des décomptes de commissions.
- D'établir des reportings mensuels et annuels.
- De mettre à disposition des partenaires – selon les autorisations d'accès définies – des bases de données concernant les ventes, les recettes réparties et les commissions.



- De prévoir et d'effectuer le contrôle budgétaire des recettes.
- De constituer et de mettre à disposition des partenaires une base de données d'analyse du marché et de planification de la communication.
- D'organiser les flux financiers transfrontaliers entre les parties de manière à limiter les coûts et les risques de change.

Le réseau de transport étant transfrontalier, toutes les opérations (et donc les décomptes) sont effectuées dans les deux monnaies concernées (EUR et CHF).

Cette tâche d'envergure est rendue possible grâce à un logiciel de haute précision (REPLEX) qui a été amélioré durant l'année 2024 afin de répondre au mieux aux besoins des partenaires. Les délais de remise des décomptes mensuels aux partenaires ont été respectés pour chaque échéance

Rétrospective des projets 2024

En 2024, trois projets ont été poursuivis et un entamé :

- L'adaptation du taux de change de référence (due à la fluctuation du taux de change Euro - Franc suisse) qui a été modifié automatiquement pour la première fois.
- L'implémentation définitive de la migration de la solution REPLEX (afin de continuer à répartir les recettes perçues entre les opérateurs) suite à l'obsolescence constatée de l'un des composants du logiciel.
- La réflexion sur les produits de loisirs (visant à promouvoir l'offre de transports en commun le weekend) se poursuit avec des actions de communication ponctuelles conjointes avec Lémanis.
- En mars 2024, l'Etat de Genève a annoncé la prise en charge intégrale des abonnements unireso pour les jeunes et une participation de 50% pour les bénéficiaires de prestations AVS/ AI (seniors/situation d'handicap) domiciliés à Genève. Cette mesure, effective dès le 1^{er} janvier 2025, a également mobilisé les partenaires de Léman Pass en raison de l'impact indirect sur son tarif.

Par ailleurs, les partenaires ont eu à plusieurs reprises l'occasion de discuter de la possibilité de mettre en place un système de billetterie automatique digital.

ADAPTATION DU TAUX DE CHANGE DE RÉFÉRENCE (TCR) >>

Le taux de change Euro-Franc suisse a vécu d'importantes fluctuations au cours de l'année 2024. Afin de refléter au mieux les évolutions de ce taux, un système dynamique a été conçu pour adapter le taux de change de référence. Ce dernier est utilisé pour déterminer les tarifs des titres de transport des 17 opérateurs du réseau. Ce système a vu le jour en 2023, grâce à l'implémentation d'une nouvelle gouvernance.

Une nouvelle adaptation du taux de change de référence a été réalisée en fin d'année 2024, passant de 0.98 à 0.97. Pour rappel, la mise à jour du taux de change de référence se fait de manière automatique en décembre selon certaines conditions bien définies et validées par les 17 opérateurs, sous la houlette de la Gestion de Communautés Tarifaires (organe de gestion de Léman Pass).

À noter que l'opportunité de changer ce taux en juillet ne s'est pas présentée, car l'évolution entre le taux en vigueur et le cours CHF/€ ne dépassait pas la limite contractuelle.

PREMIÈRES DISCUSSIONS SUR LA BILLETTERIE AUTOMATIQUE >>

L'année 2024 a été l'occasion d'aborder le sujet de la mise en place d'une billetterie automatique pour délivrer les titres de transport via un support digital.

À ce stade, beaucoup de questions et de points restent en suspens, en particulier sur l'itinérance des données entre la France et la Suisse, les modalités de contrôle des titres des transport, le traitement des voyages... Un sujet ambitieux qui, pour le moment, reste à l'état de discussions entre les opérateurs du réseau.

IMPLÉMENTATION DÉFINITIVE DE LA MIGRATION DE LA SOLUTION REPLEX >>

Le logiciel REPLEX permet de répartir les recettes perçues par la communauté tarifaire Léman Pass aux 17 opérateurs. Le langage informatique Azure Data Lake Analytics, utilisé pour faire fonctionner ce logiciel, a été abandonné par son fabricant Microsoft au 1^{er} mars 2024.

La migration vers la solution Azure Databricks (Microsoft) s'est déroulée parfaitement. Préparée en 2023 et finalisée au premier trimestre 2024, elle a été menée à bien par la Gestion de Communautés Tarifaires (GCT). En complément, un nouveau processus de sécurisation des logins de connexion (MFA-Authentification à multi facteurs) a été implémenté. Le montant des investissements nécessaires à cette migration s'est élevé à KCHF 125 supporté par le Canton de Genève, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Annemasse Agglo, Thonon Agglo, Communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, Grand Annecy et GLCT.

RÉFLEXION SUR LES PRODUITS DE LOISIRS >>

La réflexion sur les produits de loisirs favorisant les déplacements en transports publics les weekends s'est poursuivie cette année, à travers deux axes principaux :

- > Créer un assortiment combinant un titre de transport avec des événements de la région, comme des spectacles ou des loisirs sportifs.
- > Proposer un titre de transport valable une journée pour les déplacements dans la région, offrant la possibilité d'ajouter un accompagnant.

En 2024 l'accent a donc essentiellement été mis sur la communication de l'offre LP et les opportunités d'accéder à des événements et/ou des manifestations en Haute-Savoie, par exemple: la réduction de 10% sur le forfait de ski à Saint-Gervais-les-Bains et le carnaval d'Annecy.



Actions de communication

Cette année encore, les actions de communication se sont focalisées sur la mise en valeur de l'offre de la communauté tarifaire.

Trois actions ont été menées :

- La reprise de la campagne de sensibilisation à Léman Pass, lancée pour la première fois en 2023.
- Une légère amélioration du Guide Léman Pass, avec un focus sur le billet complémentaire et une amélioration visuelle de la grille de lecture.
- Des actions en partenariat avec Lémanis, mettant en avant la durée du trajet et les tarifs des titres de transport de la communauté tarifaire.

REPRISE DE LA CAMPAGNE
DE SENSIBILISATION
À L'OFFRE LÉMAN PASS >>>

La campagne de sensibilisation initiée en 2023 a été reconduite en 2024. Cette première campagne avait été lancée en vue de faire découvrir l'offre de la communauté tarifaire Léman Pass. Cette campagne était déployée sur plusieurs supports: affichage, annonces dans la presse, publicités digitales...

Au second semestre 2024, la campagne a été relayée sur les réseaux sociaux et la page dédiée sur le site internet Léman Pass. Tous les supports et le matériel de communication ont été mis à disposition des 17 opérateurs en vue de diffusions sur leurs sites web et leurs réseaux sociaux.

L'objectif était de rappeler la vocation première de Léman Pass: pouvoir voyager de manière transfrontalière entre la Suisse et la France en transports publics avec un seul titre de transport, valable auprès des 17 opérateurs de la communauté tarifaire.



AMÉLIORATION DU GUIDE LÉMAN PASS >>

Le Guide Léman Pass est un outil de communication très apprécié par nos clients.

Il communique des informations sur les différentes zones et les parcours accessibles avec un seul titre de transport, les prix des voyages et propose même une carte pour pouvoir se repérer facilement dans la région.

Deux modifications ont été apportées sur la version du guide :

- D'une part, une amélioration visuelle de la grille tarifaire, offrant une meilleure lisibilité des coûts d'un titre de transport (que ce soit pour un parcours point à point ou un déplacement dans plusieurs zones).
- D'autre part, l'ajout d'une information sur le billet complémentaire, qui permet de compléter un billet ou un abonnement valable pour continuer à voyager dans une zone limitrophe suisse ou française.

ACTIONS EN PARTENARIAT AVEC LÉMANIS >>

En partenariat avec Lémanis, filiale des CFF et de la SNCF chargée de l'exploitation du Léman Express, Léman Pass a mené des actions promotionnelles: carnaval d'Annecy, festival Festiléman à Évian, festival du chocolat Festichoc à Versoix, marathon d'Annecy avec la distribution de goodies Léman Pass, une réduction de 10% sur le forfait ski à Saint-Gervais-les-Bains sur présentation d'un titre de transport Léman Pass/TER valable. Des visuels communs ont été créés, indiquant la durée du trajet et les tarifs des titres de transport Léman Pass.

La communication sur la prise en charge par l'Etat de Genève des abonnements unireso, totale pour les jeunes et partielle pour les bénéficiaires de prestations AVS/AI (seniors/en situation d'handicap) domiciliés à Genève, a été relayée sur le site Léman Pass.

3. Quelles sont les catégories de tarifs par tranche d'âge ?

Gratuit jusqu'à 5 ans inclus, si l'enfant voyage avec un adulte titulaire d'un titre de Léman Pass valable.

Billet
Moins de 6 à 15 ans inclus
Adulte dès 16 ans

Abonnement
Enfant, Moins de 6 à 15 ans inclus
Adulte dès 16 ans

5. Combien coûte mon titre de transport ?

Le tarif du titre de transport est calculé en fonction des kilomètres parcourus en train ou bus international et/ou des zones urbaines sélectionnées. Ci-dessous quelques exemples de tarifs.

LÉMAN PASS avec parcours en Léman Express	COMBINAISONS	Abonnement 2 ^e classe ADULTE			
		MENSUEL		ANNUEL	
		CHF	EUR	CHF	EUR
Annecy	Parcours Léman Express + zone 10	227,80	245,20	2 040,20	2 309,50
	Zone 200 + Parcours Léman Express + zone 10	261,00	289,70	2 504,30	2 874,50
Saint-Gervais-les-Bains	Parcours Léman Express + zone 10	261,60	289,40	2 304,60	2 458,30
	Parcours Léman Express + zone 10	189,60	194,60	1 703,40	1 776,70
Thonon-les-Bains	Zone 300 + Parcours Léman Express + zone 10	213,30	215,70	1 957,90	2 028,70
	Parcours Léman Express + zone 10	150,60	155,20	1 348,30	1 367,00
Bellegarde	Zone 400 + Parcours Léman Express + zone 10	158,40	163,20	1 423,00	1 467,00

LÉMAN PASS Multizones	COMBINAISONS DE ZONES	MENSUEL				ANNUEL			
		CHF		EUR		CHF		EUR	
Zone 10 + zone 200 (Népal)		103,00	106,20	706,90	621,50				
	Zone 10 + zone 200 (Denver/Seattle)	113,70	117,20	539,50	955,50				
Zone 10 + zone 250 (Clare/Châle)		103,00	106,20	706,90	621,50				
	Zone 10 + zone 240 (Châle)	103,00	106,20	706,90	621,50				
Zone 10 + zone 250 (Glar)		103,00	106,20	706,90	621,50				
	Multizones 10 + 250 + 250	148,70	151,20	1 233,40	1 271,50				
Multizones 10 + 250 + 250		138,00	142,20	1 093,80	1 127,50				

LÉMAN PASS avec parcours en bus interurbains	COMBINAISONS	MENSUEL				ANNUEL			
		CHF		EUR		CHF		EUR	
Dorignane	Parcours Bus 271 + zone 10	145,00	149,50	1 259,20	1 307,40				
	Parcours Bus 272 + zone 10	172,70	179,00	1 559,00	1 607,20				
Fribourg PHR	Parcours Bus 271 + zone 10	208,70	216,20	1 836,20	1 955,50				
	Parcours Bus 274 + zone 10	322,20	332,20	2 792,20	2 876,50				

LÉMAN PASS Billet complémentaire utilisé conjointement avec un titre de transport valable	BILLET DURÉE VALIDITÉ 90 MINUTES 2 ^e CLASSE ADULTE	CHF		EUR	
		CHF	EUR	CHF	EUR
Zone 250		1,70	1,70		
	Zones 200, 230, 240 ou 250	1,60	1,60		

Vous souhaitez connaître le prix de votre voyage ?
Scannez le QRCode ou rendez-vous sur lemanpass.com

7. Avez-vous des questions sur Léman Pass ?

N'hésitez pas à poser toutes nos questions-réponses. Vous trouverez toutes les réponses à vos questions sur FAQ.lemanpass.com/FAQ.

Léman Express
20 Jan à 16:00

La neige est enfin de sortie 🌨️ Un week-end à la montagne au programme 🏔️ Allez-y en #LEX !

Psst : sur présentation d'un titre de transport Léman Pass / TER aux télécabines, vous bénéficiez de 10% de réduction sur votre forfait ski à St-Gervais !

[Saint-Gervais Mont-Blanc](#)
[SNCF TER Auvergne-Rhône-Alpes](#)

#lemanexpress #trainduindus #trainsdesloisirs #traindelaculture
#VivonsPlusGrand #mobilité

J'aime Commentaires Partager

Consulter sur [Facebook](#) Afficher dans la boîte de réception

4. Sous quelle forme puis-je acquérir mon titre de transport ?

Billets imprimés, étiquette en papier ou aux distributeurs automatiques (E-Tickets).

Billets par smartphone.

En Suisse, les abonnements sont chargés sur la carte SwissPass. En France, les abonnements sont chargés sur la carte 2x2.

6. Billet complémentaire

Le billet Léman Pass complémentaire permet de compléter un billet ou un abonnement valable en Suisse pour continuer à voyager dans une zone limitrophe suisse ou française. Il ne peut être utilisé qu'en complément avec un titre de transport valable dans une zone de déplacement.

4. Sous quelle forme puis-je acquérir mon titre de transport ?

Billets imprimés, étiquette en papier ou aux distributeurs automatiques (E-Tickets).

Billets par smartphone.

En Suisse, les abonnements sont chargés sur la carte SwissPass. En France, les abonnements sont chargés sur la carte 2x2.

PRÉSENCE ACTIVE SUR LES CANAUX DIGITAUX



En 2024, l'activité sur les réseaux sociaux Léman Pass a enregistré une augmentation notable, avec une croissance significative du nombre d'abonnés sur Instagram, ainsi que des augmentations continues sur LinkedIn et Facebook.

La campagne «2 pays – 17 opérateurs – 1 seul titre de transport», relancée organiquement par Léman Pass, a intégré dès octobre la mention des partenaires dans les publications, ce qui a facilité le repartage sur leurs pages respectives.

LES PUBLICATIONS EN CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2024



Meta (Facebook/Instagram) – Typologie de l'audition par région

Région	Couverture	Impressions
Auvergne-Rhône-Alpes	303'233	1'196'708
Canton de Genève	58'816	157'440
Canton de Vaud	15'552	28'884
Bourgogne-Franche-Comté	10'944	28'001
Valais	640	1'545
Total	389'185	1'412'578

Facebook

Portée des publications	266'703
Nombre de publications	109
Nombre d'abonnés	2'104
Taux d'évolution	+5.2%

Instagram

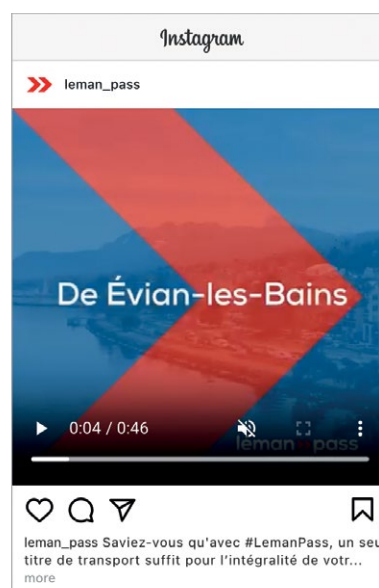
Portée des publications	135'071
Nombre de publications	102
Nombre d'abonnés	2'155
Taux d'évolution	+170.72%

LinkedIn

Portée des publications	4'229
Nombre de publications	102
Nombre d'abonnés	119
Taux d'évolution	+38.37%

site lemanpass.com

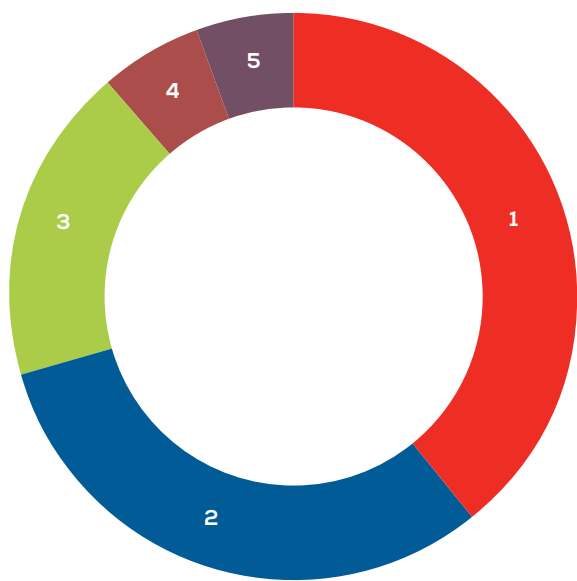
Vues	218'328
Utilisateurs actifs	78'279



4.

Recettes 2024 des titres de transports Léman Pass

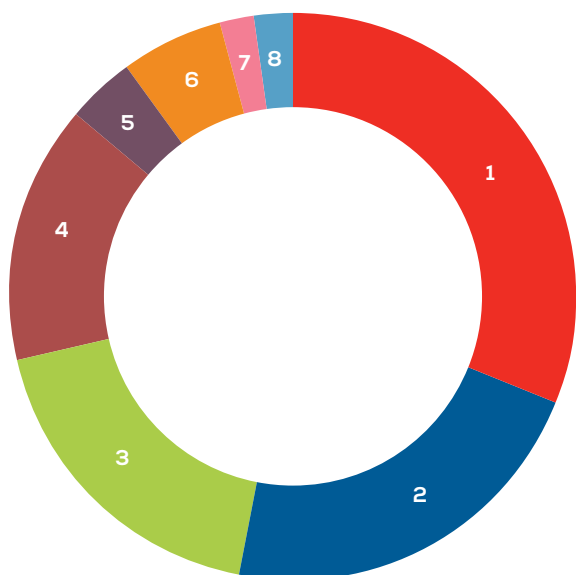
Recettes par famille d'article



Recettes (en CHF) par famille d'article	2019 & 2020	2021	2022	2023	2024	Δ vs n-1
1 Billets	4'752'999	6'747'046	11'072'991	13'306'929	14'242'795	7.0%
2 Abonnements mensuels	4'745'529	6'148'775	9'466'662	11'041'677	11'420'561	3.4%
3 Abonnements annuels	4'558'412	4'223'972	5'425'738	6'505'245	6'629'868	1.9%
4 Cartes	602'585	899'740	1'715'198	2'010'043	2'069'266	2.9%
5 Abonnements annuels mensualisés	133'287	468'889	1'012'085	1'452'485	2'111'000	45.4%
Total	14'792'812	18'488'422	28'692'674	34'316'379	36'473'490	6.3%

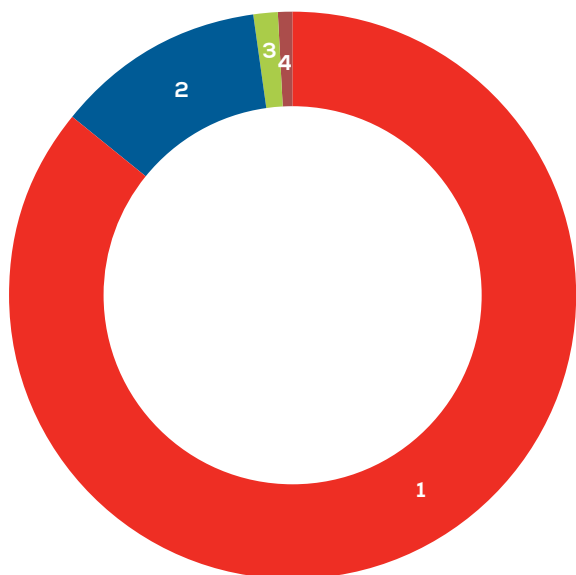


Recettes par article



Recettes (en CHF) par article	2019 & 2020	2021	2022	2023	2024	Δ vs n-1
1 Abonnements Léman Pass mensuels	4'745'529	6'148'775	9'466'663	11'041'677	11'420'562	3.4%
2 Billets Léman Pass multizones	3'590'383	4'881'136	6'704'797	7'625'543	8'027'437	5.3%
3 Abonnements Léman Pass annuels	4'558'412	4'223'972	5'425'738	6'505'245	6'629'087	1.9%
4 Billets Léman Pass	909'908	1'535'423	3'815'518	4'993'436	5'418'537	8.5%
5 Cartes Léman Pass 1 jour	423'026	677'753	1'177'799	1'344'453	1'429'825	6.3%
6 Abonnements Léman Pass annuels mensualisés	133'287	468'889	1'012'085	1'452'485	2'111'780	45.4%
7 Billets Léman Pass complémentaires	191'484	253'630	453'308	569'286	670'733	17.8%
8 Cartes Léman Pass 1 jour multizones	130'273	167'640	355'780	437'139	440'403	0.7%
8 Cartes Léman Pass 5 jours multizones	49'286	54'347	181'619	228'451	199'039	-12.9%
8 Sauts de Puce transfrontaliers	52'203	62'666	83'037	100'903	103'736	2.8%
8 Billets multizones Surclassement	4'535	7'899	9'482	11'325	13'644	20.5%
8 Billets Léman Pass vélos	2'831	4'514	4'953	3'855	5'245	36.1%
8 Billets Léman Pass animaux	1'655	1'778	1'895	2'581	3'461	34.1%
Total	14'792'812	18'488'422	28'692'674	34'316'379	36'473'490	6.3%

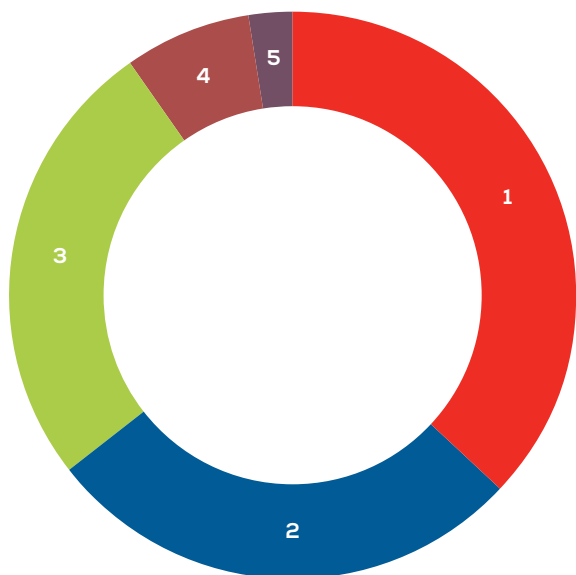
Recettes par catégorie de client



Recettes (en CHF) par catégorie de client	2019 & 2020	2021	2022	2023	2024	Δ vs n-1
1 Adulte	11'997'838	15'185'345	24'058'651	28'987'344	31'309'352	8.0%
2 Jeune	2'293'235	2'755'193	3'811'704	4'442'801	4'350'474	-2.1%
3 Réduit	395'764	424'547	550'679	550'444	502'183	-8.8%
4 Tout public	101'489	117'013	264'656	329'354	302'775	-8.1%
Accessoire	4'486	6'292	6'848	6'436	8'706	35.3%
Enfant	-	32	136	-	-	0.0%
Total	14'792'812	18'488'422	28'692'674	34'316'379	36'473'490	6.3%



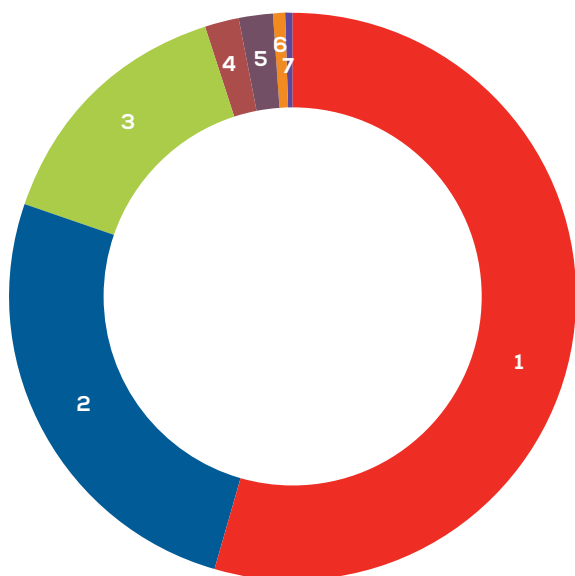
Recettes par vendeur



Recettes (en CHF) par vendeur	2019 & 2020	2021	2022	2023	2024	Δ vs n-1
1 tpg	7'060'830	7'832'522	11'089'403	12'689'673	13'499'894	6.4%
2 CFF	3'332'644	4'549'430	7'369'447	8'840'469	10'099'902	14.2%
3 TER-AURA	2'366'460	4'010'967	6'951'520	8'813'398	9'414'997	6.8%
4 TAC-TP2A	2'000'732	2'049'826	2'669'108	3'045'866	2'592'433	-14.9%
5 ALPBUS-FR	-	751	253'247	418'836	482'371	15.2%
5 KISIO	-	7'133	286'467	332'366	302'011	-9.1%
5 Autres vendeurs	778	4'351	17'213	113'038	28'567	-74.7%
5 OURA-COM	-	-	17'041	49'413	52'162	5.6%
5 BUT-STAT/START-RDB *	1'741	1'547	38'933	10'979	411	-96.3%
5 SIBRA	1'619	582	251	1'874	554	-70.4%
5 TPN	5	-	30	444	82	-81.6%
5 NStCM	39	17	14	23	107	364.3%
TRA-TRDV	27'964	31'296	-	-	-	N/A
Total	14'792'812	18'488'422	28'692'674	34'316'379	36'473'490	6.3%

➤ * À partir de mai 2022, les ventes sont faites par RDB sur Thonon.

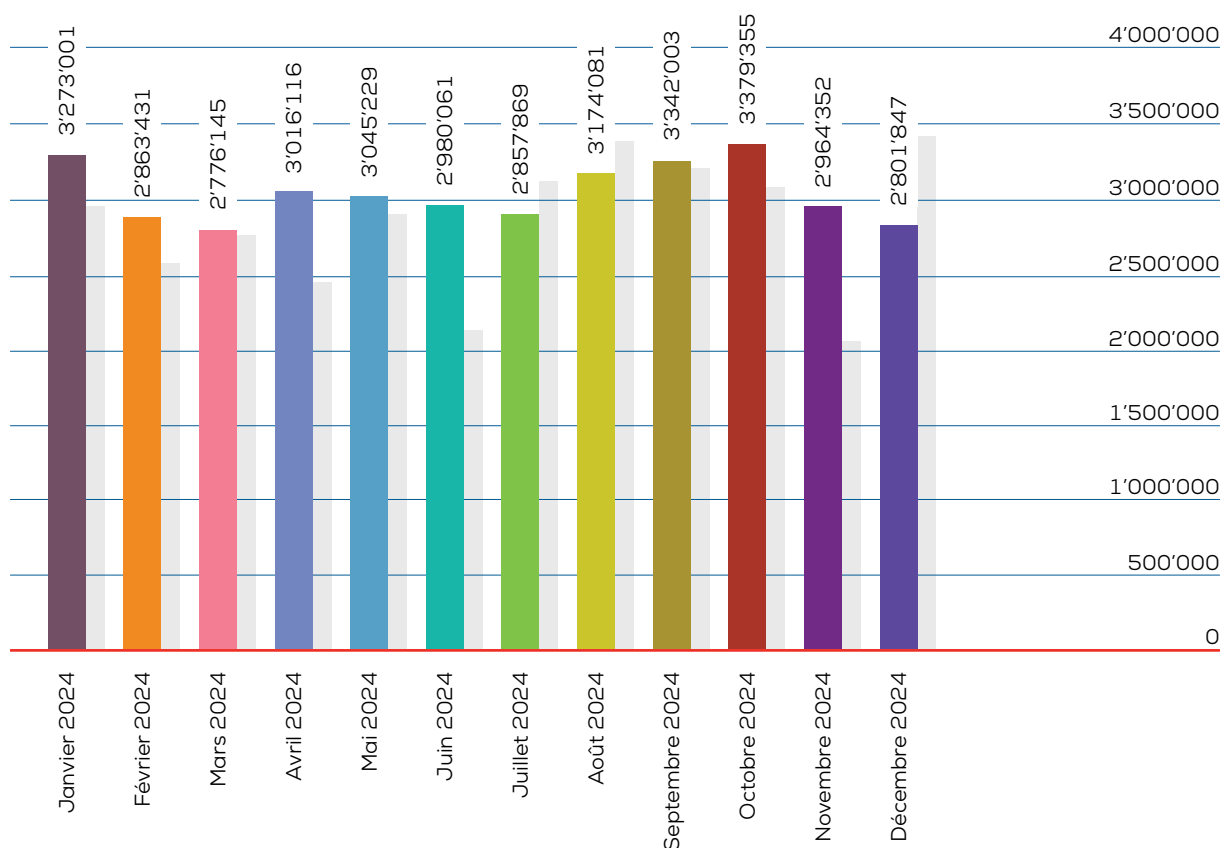
Recettes par combinaison



Recettes (en CHF) par combinaison	2019 & 2020	2021	2022	2023	2024	Δ vs n-1
1 ZZ	10'661'846	12'058'471	16'556'590	19'186'685	19'943'442	3.9%
2 PZ	1'788'074	3'609'112	6'576'786	8'418'516	9'339'210	10.9%
3 P	1'183'215	2'089'676	4'201'490	5'165'812	5'431'854	5.2%
4 ZPZ	143'638	304'634	630'359	667'241	712'388	6.8%
5 Z	978'635	253'630	453'308	569'286	670'683	17.8%
6 ZP	–	113'850	191'235	218'806	248'968	13.8%
7 ZZZ	37'122	42'943	62'654	69'099	100'366	45.2%
7 PZZ	–	14'774	16'880	19'535	23'485	20.2%
7 ZPZZ	282	1'332	3'372	1'399	3'094	121.1%
Total	14'792'812	18'488'422	28'692'674	34'316'379	36'473'490	6.3%

➤ Tri des combinaisons modifié entre 2020 et 2021.

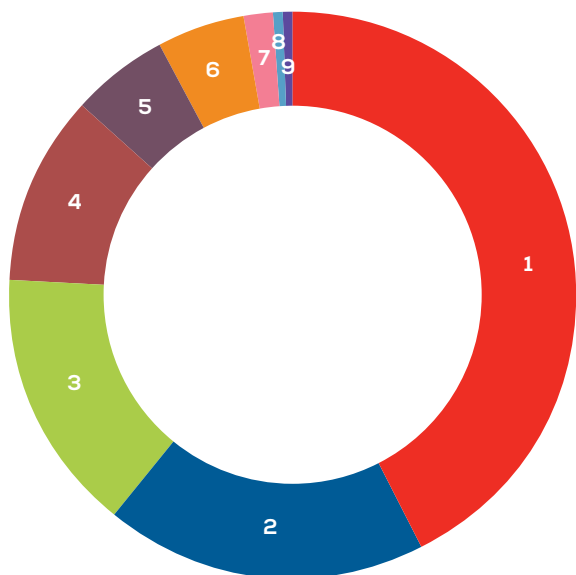
Recettes par période de livraison



Recettes (en CHF) par période de livraison	2019 & 2020	2021	2022	2023	2024	Var vs n-1
Janvier	2'141'976	1'126'205	1'960'144	2'981'082	3'273'001	9.8%
Février	1'893'868	819'606	1'871'261	2'520'823	2'863'431	13.6%
Mars	858'904	1'589'357	2'065'902	2'713'088	2'776'145	2.3%
Avril	73'840	960'126	1'857'823	2'447'644	3'016'116	23.2%
Mai	551'829	1'234'833	2'764'473	2'917'100	3'045'229	4.4%
Juin	870'832	1'417'115	2'411'114	2'119'621	2'980'061	40.6%
Juillet	1'054'655	1'440'937	2'316'455	3'312'617	2'857'869	-13.7%
Août	1'393'377	1'765'576	2'911'831	3'425'859	3'174'081	-7.3%
Septembre	1'742'063	2'412'729	3'061'619	3'313'538	3'342'003	0.9%
Octobre	1'269'221	1'987'950	2'623'092	3'079'437	3'379'355	9.7%
Novembre	860'731	1'961'739	2'437'499	2'026'777	2'964'352	46.3%
Décembre	2'081'516	1'772'249	2'411'461	3'458'793	2'801'847	-19.0%
Total	14'792'812	18'488'422	28'692'674	34'316'379	36'473'490	6.3%



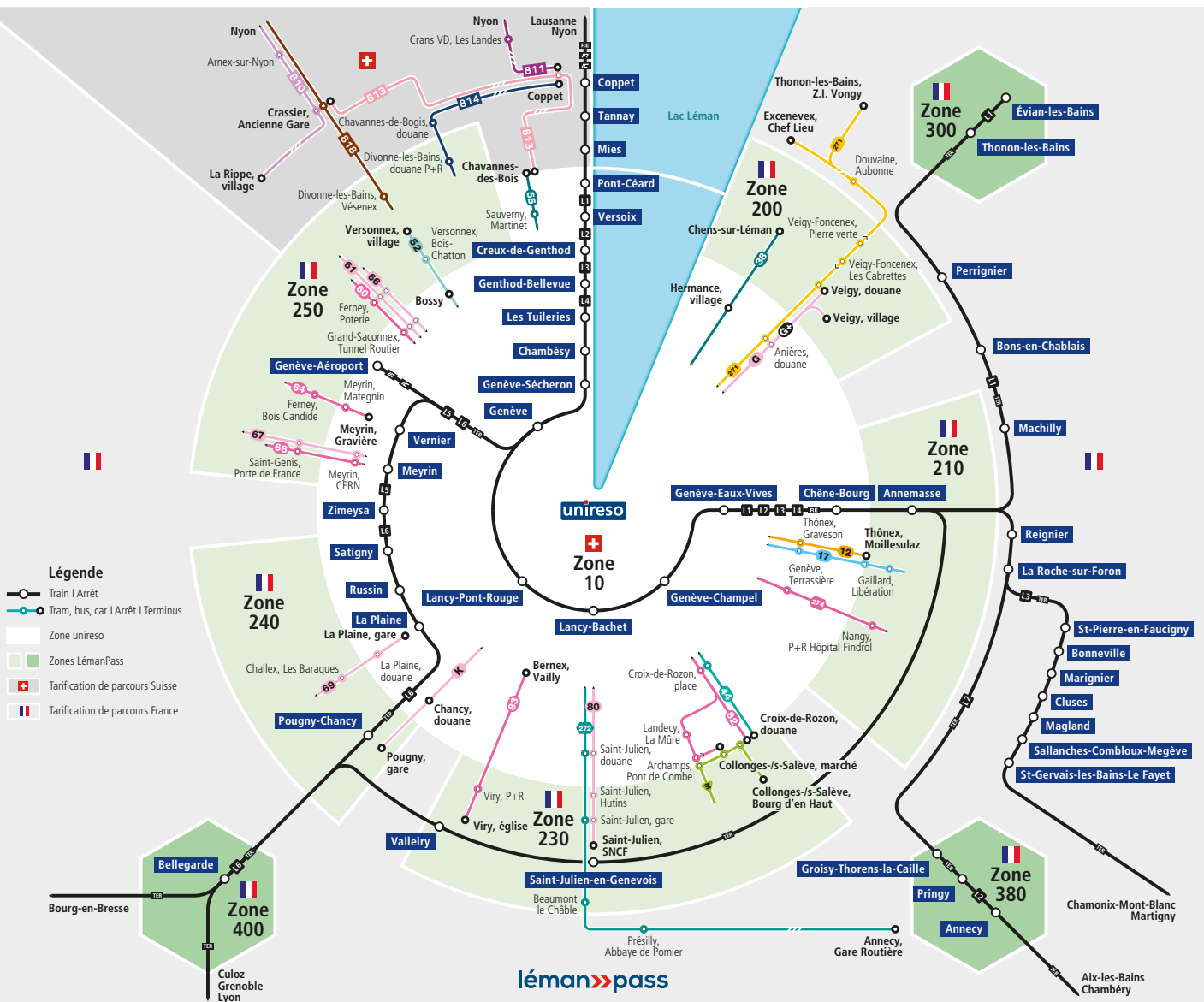
Recettes par tarif applicable



	Recettes (en CHF) par tarif applicable	2019 & 2020	2021	2022	2023	2024	Δ vs n-1
1	10	7'311'449	8'576'492	12'254'254	14'374'839	15'531'906	8.0%
2	TER	1'891'446	2'965'740	5'258'934	6'453'492	6'707'978	3.9%
3	210	2'634'921	3'183'712	4'498'555	5'327'902	5'461'352	2.5%
4	SD	1'140'601	1'827'744	2'972'855	3'488'019	3'980'515	14.1%
5	Bus interurbains transfrontaliers*	78'300	100'233	1'213'348	1'864'114	1'966'441	5.5%
6	250	1'008'160	1'094'339	1'558'966	1'769'978	1'846'310	4.3%
7	230	513'191	504'716	620'866	664'228	618'636	-6.9%
8	200	152'887	162'588	197'166	235'538	229'790	-2.4%
9	300	23'417	33'558	61'111	72'233	71'437	-1.1%
9	240	35'373	34'313	43'003	54'393	47'152	-13.3%
9	380	2'680	3'775	9'587	8'801	7'792	-11.5%
9	400	387	1'212	4'029	2'842	4'182	47.1%
	Total	14'792'812	18'488'422	28'692'674	34'316'379	36'473'490	6.3%

➤ * Anciennement Transalis, depuis décembre 2021, ALPBUS.





Plan des zones Léman Pass

Il est possible de combiner les zones urbaines de Thonon-Evian, d'Annecy-Pringy-Groisy et de Valsershône avec un trajet transfrontalier (le parcours) et tout le territoire de Genève en un seul et unique billet. De même, la zone 10 du Canton de Genève peut être combinée avec les zones limitrophes (billets et cartes multizones).

Les zones limitrophes au Canton de Genève, de Veigy, Annemasse, St-Julien-en-Genevois y compris Collonges et Valleiry, Pougny et Pays-de-Gex font partie de la tarification Léman Pass.

Par ailleurs, les tronçons de lignes interurbaines pénétrant dans ces villes (par exemple la ligne 272 Annecy-Genève Aéroport) sont également concernés par le Léman Pass.



Rapport de l'auditeur indépendant à l'attention des partenaires de la Communauté Tarifaire Léman Pass

1. Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du décompte Léman Pass 2024 au 31 décembre 2024 ci-joint (dénommé ci-après « le décompte »).

Selon notre appréciation, les informations financières figurant dans le décompte ci-joint sont établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la convention signée entre les partenaires de la Communauté Tarifaire Léman Pass.

2. Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit du décompte ». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation – base de la présentation du décompte et limitation de la transmission

Le décompte a été établi afin de soutenir la société en matière de respect des exigences des partenaires. En conséquence, il se peut que le décompte ne soit pas adapté à un autre objectif. Notre rapport est exclusivement destiné à la société et aux partenaires et ne doit pas être transmis à des tiers autres que la société ou les partenaires.

4. Responsabilités de la direction relatives au décompte

La direction est responsable de l'établissement du décompte conformément à la convention signée entre les partenaires de la Communauté Tarifaire Léman Pass. Elle est, en outre, responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un décompte ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement du décompte, la direction est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Elle a en outre, la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Les partenaires sont chargés de la surveillance du processus d'élaboration de l'information financière.


5. Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit du décompte

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que le décompte ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NA-CH permette de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des décomptes prennent en se fondant sur ceux-ci.


Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des décomptes est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Genève, le 15 mai 2025

ACTA SA



Daniel Humbel
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jérôme Veau
Réviseur

Annexe : décompte Léman Pass 2024



Décompte Léman Pass

26

DÉCOMPTE LÉMAN PASS, AO*, CHF	Comptes 31.12.24	À répartir 31.12.24	Part Canton GE	Part unireso
RECETTES DU TRANSPORT TTC				
Billets	14'242'795	14'242'795	–	5'938'076
Abonnements mensuels	11'420'561	11'420'561	–	5'211'532
Abonnements annuels	8'740'868	8'740'868	–	3'788'597
Cartes	2'069'266	2'069'266	–	593'701
Total recettes brutes, TCR**	36'473'490	36'473'490	–	15'531'906
AUTRES RECETTES DU TRANSPORT TTC				
Total autres produits du transport, TCR**	–	–	–	–
Total des recettes du transport, TCR**	36'473'490	36'473'490	–	15'531'906
Recettes versées en CHF	20'686'312	20'686'312	–	15'531'906
Recettes versées en EUR	16'027'829	16'027'829	–	–
Évaluation EUR, au cours moyen mensuel BCE***	15'188'823	15'188'823	–	–
TOTAL DES RECETTES DU TRANSPORT, BCE**	35'875'135	35'875'135	–	15'531'906
COMMISSIONS TTC				
Total commissions de vente, TCR**	–	–	–	(70'523)
Commissions encaissées en CHF	(726'787)	(726'787)	–	(545'412)
Commissions encaissées en EUR	(564'679)	(564'679)	–	–
➤ Évaluation EUR, au cours moyen mensuel BCE***	(535'120)	(535'120)	–	–
Commissions versées en CHF	833'341	833'341	–	474'889
Commissions versées en EUR	458'302	458'302	–	–
➤ Évaluation EUR, au cours moyen mensuel BCE***	434'311	434'311	–	–
Total commissions de vente, BCE**	5'745	5'745	–	(70'523)
TOTAL ORDRES DE COMPENSATION	35'880'880	35'880'880	–	15'461'383
COÛTS D'EXPLOITATION HT				
Coûts du personnel	(257'457)	(257'457)	–	(109'636)
Coûts administratifs	(26'210)	(26'210)	–	(11'161)
Coûts de distribution	–	–	–	–
Coûts de communication	(102'954)	(102'954)	–	(43'842)
Coûts informatiques, amortissement, financiers	(226'121)	(226'121)	–	(96'292)
Divers et imprévus	(6'408)	(6'408)	–	(2'729)
Total des coûts d'exploitation HT	(619'150)	(619'150)	–	(263'659)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	35'261'730	35'261'730	–	15'197'724
RÉSULTAT NET	35'261'730	35'261'730	–	15'197'724

* Autorités Organisatrices

** Taux de change de référence: €1.- = CHF 0.98, CHF 0.97 (dès le 10.12.2024)

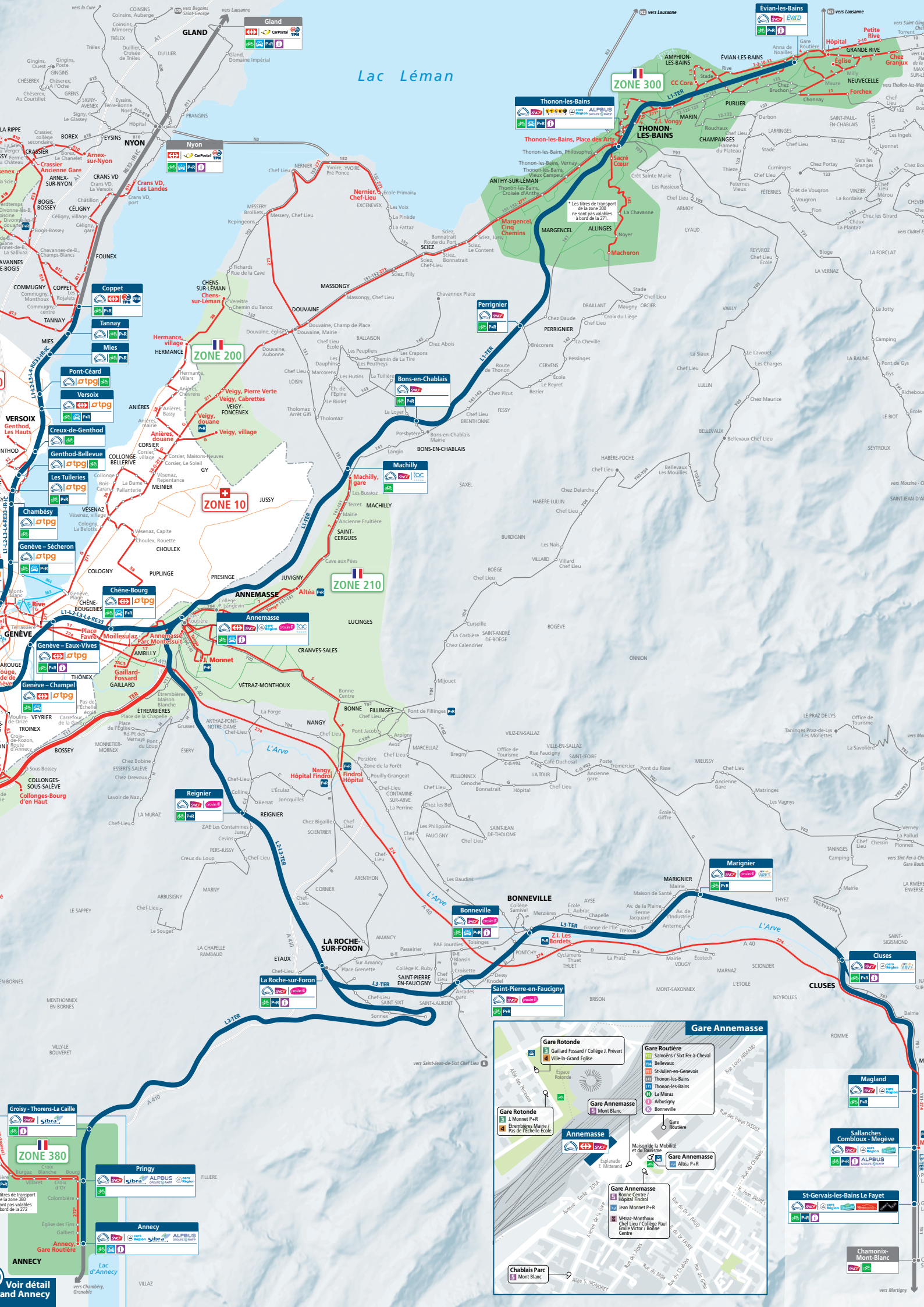
*** Banque centrale européenne

➤ À titre informatif



Part SD	Part AURA	Part Annemasse Agglo	Part Grand Annecy Agglo	Part Thonon Agglo	Part Valserhône	Part GLCT
905'250	2'897'652	2'235'635	3'056	40'034	154	2'222'938
871'173	2'411'626	1'627'635	1'857	12'343	2'259	1'282'136
699'552	1'780'772	1'452'601	889	10'094	1'667	1'006'696
252'693	869'776	145'487	1'990	8'966	102	196'551
2'728'668	7'959'826	5'461'358	7'792	71'437	4'182	4'708'321
-	-	-	-	-	-	-
2'728'668	7'959'826	5'461'358	7'792	71'437	4'182	4'708'321
2'728'668	-	1'082'245	-	-	-	1'343'492
-	8'098'739	4'430'026	7'832	71'842	4'240	3'415'150
-	7'674'796	4'198'128	7'422	68'081	4'018	3'236'378
2'728'668	7'674'796	5'280'373	7'422	68'081	4'018	4'579'870
262'265	60'882	(100'789)	(257)	(2'514)	(147)	(148'917)
(96'187)	-	(37'993)	-	-	-	(47'195)
-	(286'009)	(155'323)	(277)	(2'542)	(149)	(120'379)
-	(271'037)	(147'192)	(263)	(2'409)	(141)	(114'078)
358'452	-	-	-	-	-	-
-	348'391	92'679	20	15	-	17'197
-	330'154	87'827	19	14	-	16'297
262'265	59'117	(97'358)	(244)	(2'395)	(141)	(144'976)
2'990'934	7'733'913	5'183'015	7'178	65'686	3'877	4'434'894
(19'260)	(56'154)	(38'544)	(54)	(517)	(54)	(33'241)
(1'956)	(7'861)	(836)	(1'860)	(1'170)	(109)	(1'257)
-	-	-	-	-	-	-
(7'683)	(30'878)	(3'280)	(7'308)	(4'592)	(431)	(4'940)
(16'899)	(55'979)	(24'259)	(5'808)	(3'922)	(370)	(22'591)
(494)	(1'455)	(311)	(478)	(366)	(193)	(380)
(46'292)	(152'327)	(67'230)	(15'508)	(10'567)	(1'157)	(62'409)
2'944'642	7'581'586	5'115'785	(8'330)	55'119	2'720	4'372'485
2'944'642	7'581'586	5'115'785	(8'330)	55'119	2'720	4'372'485





Lac Léman

ZONE 300

ZONE 200

ZONE 210

ZONE 10

Thonon-les-Bains, Place des Arts

Anthy-sur-Léman

Bons-en-Chablais

Machilly, gare

Annemasse

Nangy, Hôpital Findrol

Bonneville

La Roche-sur-Foron

Saint-Pierre-en-Faucigny

Cluses

Gare Annemasse

Gare Rotonde

Gare Annemasse

Gare Annemasse

Gare Annemasse

Chablais Parc

Gare Annemasse

- Gare Rotonde: Gaillard Fossard / Collège J. Prevret, Ville-la-Grand Eglise
- Gare Rotonde: J. Monnet P+R, Erembrières Mairie / Pas de l'Échelle Ecole
- Gare Annemasse: Mont Blanc
- Gare Annemasse: Maison de la Mobilité et du Tourisme
- Gare Annemasse: Jean Monnet P+R
- Gare Annemasse: Vétraz-Monthoux, Chef-Lieu / Collège Paul Emile Victor / Boirie Centre

Gare Routière

- Saint-Jules-en-Genèves
- Thonon-les-Bains
- La Muraz
- Abouagny
- Bonneville

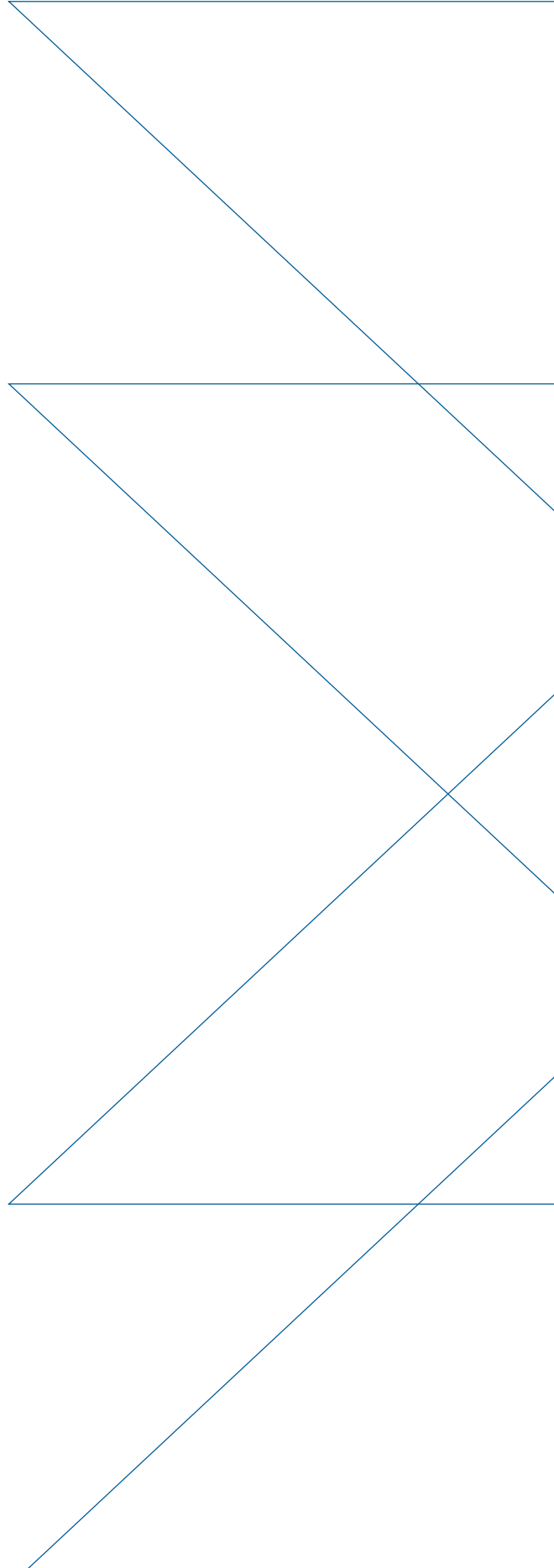
Magland

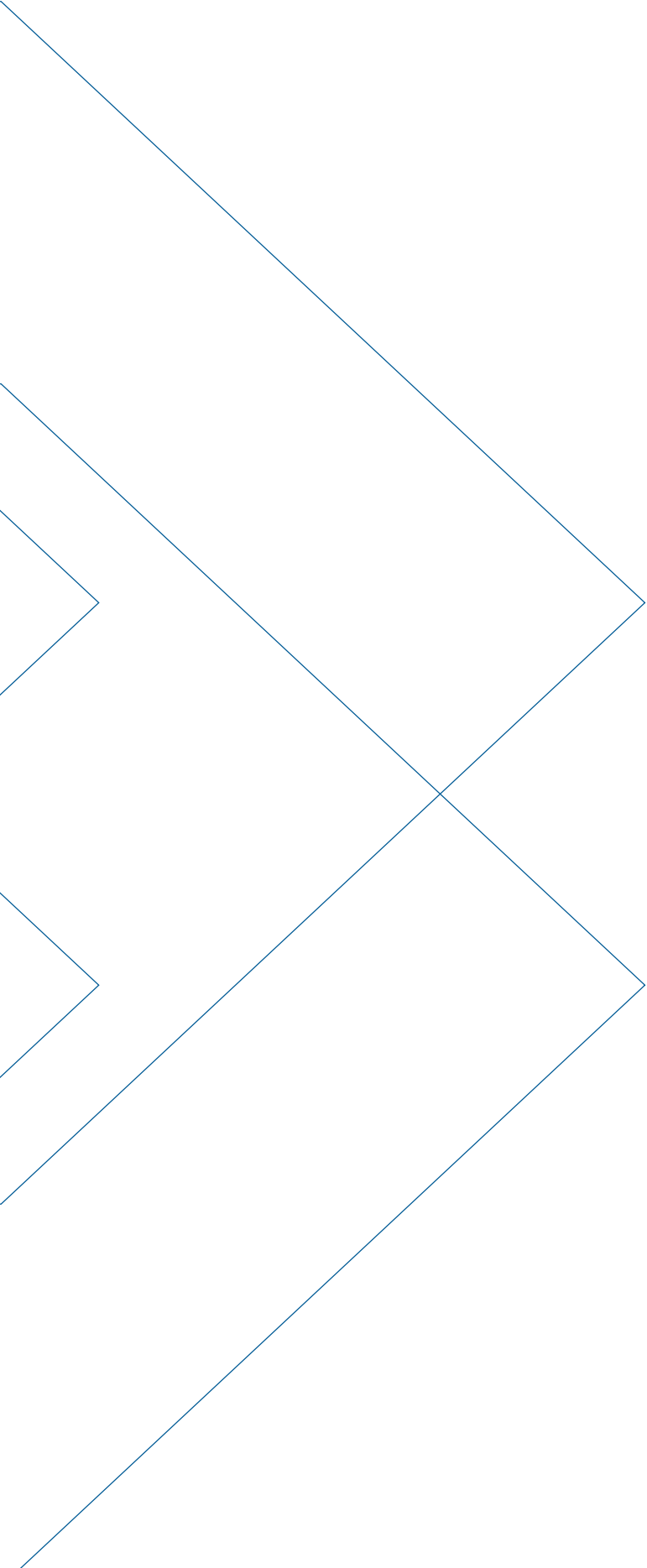
Sallanches Combloux - Megève

St-Gervais-les-Bains Le Fayet

Chamonix Mont-Blanc

Voir détail Annemasse et Annecy









www.lemanpass.com

Légende

-  Train | Arrêt
-  Tram, bus, car | Arrêt | Terminus
-  Zone unireso
-  Zones LémanPass
-  Tarification de parcours Suisse
-  Tarification de parcours France